

Service du renseignement de sécurité

Je vous le demande, monsieur le Président, que vont penser les Canadiens? Sont-ce là les lendemains qui chantent qui leur étaient promis? Est-ce ainsi que le nouveau chef va procéder? Est-ce là le brave nouveau monde où doit fleurir la démocratie et rayonner la liberté d'expression? Est-ce le monde où les gens pourrions enfin dire librement ce qu'ils pensent des graves problèmes que le Parlement doit résoudre? Non, monsieur le Président, car les députés ministériels voudraient bâillonner l'opposition. Ils ne veulent pas savoir pourquoi c'est un organisme différent de celui-là dont nous aurions besoin, capable d'assumer la réputation de probité de la GRC, de s'auto-discipliner et suffisamment souple pour élargir ses horizons. Je reconnais, monsieur le Président, que nous pourrions avoir un organisme—ce pourrait être la GRC—qui recrute des agents possédant des titres, qualités et talents particuliers, et capables de recueillir avec compétence le renseignement chez nous. Mais non, c'est une solution dont les députés ministériels ne veulent pas entendre parler.

La raison en est bien simple. Ils veulent tourner la page sur tous les événements qui ont abouti à cette mesure législative. Ils ne veulent pas examiner en détail ce qui s'est passé exactement dans le cas du service de sécurité de la GRC au début des années 1970. Ils ne veulent pas se pencher sur les agissements répréhensibles de ses membres. Ils ne veulent pas parler de responsabilité ministérielle. Ils ne veulent parler que de ce qui donne une apparence de progrès. Ils disent qu'ils vont mettre sur pied une nouvelle institution bureaucratique dont le personnel sera uniquement composé de civils. Comme ils proposent certaines dispositions de surveillance et d'imputabilité, ils s'imaginent que ne se répéteront pas les faux pas qui se sont produits dans le passé et dont il ne faut bien sûr pas blâmer le gouvernement libéral. Ils sont tous attribuables aux agents de la GRC qui sont les coupables. Voilà pourquoi les ministériels ont présenté cette mesure législative.

Je vois qu'il ne me reste plus qu'une minute, monsieur le Président. Quand un gouvernement est indifférent au point de ne pas prêter attention à une autre solution raisonnable, au point de présenter une mesure législative qui constitue un affront à une force policière compétente et respectée dans le pays, quand à la veille d'élections fédérales il applique la clôture au débat afin de faire adopter de force un projet de loi qui aura de graves répercussions pour les libertés civiles des Canadiens, nous sommes en droit de penser que ce parti ainsi que son nouveau chef ont perdu toute qualité pour continuer à gouverner le pays. Voilà qui démontre plus que tout le reste qu'il a perdu toute qualité pour conserver le pouvoir après les prochaines élections.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je voudrais également reprendre à mon compte certains des sentiments exprimés par le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn). Selon moi, beaucoup de ce que lui et d'autres députés ont signalé devrait inciter les ministériels à y penser à deux fois avant de vouloir faire adopter ce projet de loi.

Alors que le Parlement est à la veille d'être dissous, nous sommes saisis d'un projet de loi dont les conséquences pour les libertés civiles des Canadiens ont de quoi effrayer toute personne impartiale. Pourtant, le présent projet de loi nous est imposé. A la veille de la dissolution des Chambres, le gouvernement utilise sa majorité pour appliquer la clôture et forcer l'adoption de ce projet de loi. Il menace de retarder la présentation d'autres projets de loi nécessaires et destinés à aider les personnes âgées, les agriculteurs et les travailleurs, et pour lesquels nous devons sacrifier nos droits fondamentaux.

Dans d'autres pays, cela soulèverait un tollé. Cette situation ferait les gros titres. J'aimerais donc que les caméras soient braquées sur nos vis-à-vis libéraux dont la moitié lisent leur correspondance et leurs journaux, alors que l'autre moitié sont assis au comptoir à sandwich prêts à rentrer à la Chambre pour forcer un vote. Sans faire de bruit et en suivant la procédure parlementaire, on foule au pied la démocratie et les libertés personnelles. J'en suis vraiment malade et outré. Il est vraiment triste de voir ce projet de loi des plus répréhensibles, qui menace énormément les citoyens ordinaires, franchir tranquillement toutes les étapes conduisant à son adoption. C'est un bien triste jour pour le Canada et pour le Parlement, mais c'est surtout la réputation du gouvernement libéral qui va en souffrir.

• (1940)

Je voudrais souscrire aux motions portant suppression des articles 3, 5, 7, 9, 10, 11 et 14, surtout l'article 3. En effet, en supprimant ce dernier, nous supprimons la création d'un service canadien du renseignement de sécurité. L'amendement portant suppression de l'article 3 ainsi que d'autres articles, est extrêmement important. Cependant, je me pencherai surtout sur la motion portant suppression de l'article 3.

Mon collègue de Burnaby a exposé les raisons pour lesquelles les articles 5, 7, 9, 10, 11 et 14 devraient être supprimés. Ce sont des raisons très valables. Il est vraiment regrettable que nous n'ayons guère entendu un seul ministériel justifier ce projet de loi.

M. Kaplan: Nous attendons l'attribution de temps aujourd'hui.

M. de Jong: Les ministériels ne prendront même pas la peine de lever leur nez de dessus leurs journaux pour s'intéresser un peu à ce projet de loi qui a pourtant de terribles conséquences pour nos concitoyens. Le solliciteur général (M. Kaplan) nous a accusés de faire de l'obstruction systématique, de retarder l'adoption de cette mesure. C'est bien ce que j'essaie de faire en ce qui me concerne. Je fais tout ce que je peux pour que cette mesure ne soit pas adoptée. J'en ai la nausée rien qu'à voir l'indifférence, l'impassibilité des députés d'en face alors qu'on est en train d'adopter ce sinistre projet de loi. Je m'étonne qu'on ne puisse obtenir la moindre réaction de leur part. Ils assassinent nos libertés individuelles avec un calme, un sang-froid, des belles manières déconcertantes. Je n'en reviens pas.